

client chez le juge de paix. Ce dernier commença par retenir le montant de ce qui était dû au confrère qui m'avait aidé, sous le prétexte que c'était moi et non le malade qui l'avait demandé. Puis il réduisit le montant de mes réclamations, de façon que je ne rentrai même pas dans les frais de voiture que j'avais dû prendre pour aller dans ce quartier lointain; enfin, il mit la moitié des frais à ma charge.

"Je me croyais au moins le droit de me faire payer la modique somme qui me restait allouée, et n'ayant guère de ménagements à garder vis-à-vis d'un pareil individu, je laissai mon agent procéder à sa guise. Comme il y avait jugement exécutoire, un huissier pratiqua une saisie au domicile de mon client récalcitrant et de mauvaise foi. La réponse ne se fit pas attendre: je reçus à mon tour, par voie d'huissier une sommation à comparaître devant le tribunal, pour être déclaré nul et non avenue la saisie pratiquée en mon nom, et, de plus, m'entendre condamner à deux mille francs de dommages-intérêts comme ayant nui à la réputation du sieur M., entrepreneur de maçonnerie, en faisant chez lui une saisie au moyen d'un jugement rendu contre son père.—Il paraît que le local occupé par notre pseudo-entrepreneur était au nom de son fils et que j'avais toutes chances possibles pour être condamné. Ce fut l'avis d'un avocat de mes amis, il fallut transiger et payer tous les frais sans rien recouvrer."

"Eh bien! supposez qu'au lieu de devoir à son médecin, M., profitant des apparences, eût contracté à crédit une grosse dette vis-à-vis d'un négociant quelconque, qu'il eût commandé des marchandises en se donnant comme entrepreneur et en laissant croire qu'il était le propriétaire réel du matériel en évidence. Ne serait-il pas passible de la police correctionnelle?"

"Il y a certainement lieu de chercher un remède à un pareil état de choses. Jadis, les auteurs et les compositeurs dramatiques, les gens de lettres étaient exploités de la façon la plus indigne; ils se sont réunis en société et ont confié à un comité, formé de quelques-uns d'entre eux, le soin de faire leur recouvrement; depuis, sans aliéner leur liberté, il ont cessé de perdre la majeure partie de ce qui leur était dû. Ne pourrait-on faire quelque chose d'analogue pour les médecins, ce serait au premier pas dans la voie d'un syndicat sérieux et profitable. Il serait possible de centraliser, au moins dans les grandes villes, les recouvrements litigieux; d'avoir, dans les cas difficiles, les avis de gens compétents et sérieux, avocats et avoués; d'éviter les bévues coûteuses dont peut rire aujourd'hui volontiers le Dr P... qui a une belle clientèle et une situation de fortune suffisante, mais dont pâtit le modeste médecin de quartier.